

PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE ENCADRANT CHANTIER ET/OU TECHNIQUE SS4

Formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

PUBLIC CONCERNE :

L'encadrement de chantier et/ou technique : Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire.

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, l'encadrement chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique à :

- Prendre soin de la santé et de la sécurité des travailleurs.
- Maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli de chantier.
- Référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

PRE-REQUIS :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Maîtriser la langue française.
- Fourniture d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Cette aptitude prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoires.

MOYENS PEDAGOGIQUE :

Groupe maximum de 10 personnes

- Exposé sur diaporama
- Mise en situation sur chantier fictif
- Remise d'un support de formation
- Evaluation des connaissances en fin de session.

DUREE :

Formation de 1 jour (7 heures).

Formation SS4

N° de déclaration d'activité :

11 94 08 379 94

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D'ACCES :

Tarif : nous consulter.

Lieu : Villeneuve le roi 94

Dates : cf planning de nos stages.

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

CONTENU DE LA FORMATION

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques. Son contenu est adapté à la nature des activités des travailleurs. Elle se déroule alternativement en salle de cours et sur la plateforme pédagogique spécialement dédié à la mise en situation des participants.

2 épreuves :

- La première sous forme de QCM (20mn)
- La deuxième sous forme d'étude et d'évaluation pratique (1heure). Le corrigé, voir un rattrapage doit vous permettre d'obtenir l'attestation de compétence.

- **PRESENTATION DE LA FORMATION**
- **LA REGLEMENTATION**
- **L'AMIANTE**
- **PATHOLOGIES LIEES A L'AMIANTE**
- **SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS**
- **ÉVALUATION DE L'EXPOSITION ET VALEURS LIMITES**
- **EVALUATION DES RISQUES**
- **MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION**
- **LES DIFFERENTS DIAGNOSTICS**
- **LES DIFFERENTS POSTES DE TRAVAIL CONCERNES**
- **LE MODE OPERATOIRE**
- **LES DECHETS AMIANTE**
- **L'AMIANTE & LES SITUATIONS D'URGENCE**
- **LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION**
- **EXEMPLES D'INTERVENTION**
- **PRINCIPES DE L'AÉRAULIQUE**
- **PRINCIPES DE CAPTAGE DES FIBRES**

- **TRAVAIL DE GROUPE (RISQUES / PROCEDURES)**
- **QCM EVALUATION**
- **EPREUVE PRATIQUE EVALUATION**
- **BILAN DE LA FORMATION**

AMSA Agence multi service amiante

Siège social et Bureau technique : 37 Rue Roger Salengro 94 290 Villeneuve-le-Roi

Téléphone : 09.83.34.88.89 - 06.58.53.32.34 Mail : jpducroq@agence-amiante.fr

Immatriculé au R.C.S de CRETEIL - Numéro SIRET : 789 668 217 00027

Site web: www.agence-amiante.fr

PROGRAMME ET OBJECTIFS

1. Connaître le risque amiante

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante - Régions comportant des terrains amiantifères
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante

2. Connaître les exigences de la réglementation « travail »

- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, coactivité...)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, les formations spécifiques amiante.
- Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail - Prerogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs

3. Connaître les exigences de la réglementation « santé publique »

- Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages
- Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes

4. Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport »

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

5. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention

- Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie »)
- Analyse critique de l'ensemble de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques

Formation SS4

**N° de déclaration d'activité :
11 94 08 379 94**

6. Appliquer le mode opératoire

- Mode opératoire, lecture et mise en œuvre

7. Connaître la démarche de prévention des risques

- Bonnes pratiques de prévention et Valeurs essentielles

8. Organiser la prévention sur le chantier

- Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques – Choix des méthodes de travail
- Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Notion de ventilation et aspiration
- Connaissance des opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

9. Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier

- Procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite
- Restitution des zones de travail et les procédures de contrôle en cours d'intervention
- Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- Procédures de décontamination du personnel et des équipements – mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique
- Mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et captage de poussière à la source – procédures d'entrée et sortie de zone confinée recommandées
- Mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions
- Mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés (EPC) en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail – choix des EPI adaptés
- Limite d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail ...)
- Mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions

10. Gérer les situations d'urgence

- Identification des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications...
- Préparation et information sur la mise en œuvre des conduites à tenir dans ces situations telles que prévues par la hiérarchie
- Adaptation des procédures d'urgence aux situations réelles de l'intervention si possible en consultation avec la hiérarchie

Formation SS4

N° de déclaration d'activité :

11 94 08 379 94

11. Expliquer et faire appliquer par les opérateurs le mode opératoire, les consignes, les procédures et les informations liées à la prévention des risques et en vérifier le respect

- Risques spécifiques à l'intervention
- Transmission et contrôle de la mise en œuvre des méthodes et procédures adaptées à ces risques spécifiques
- Rappel des consignes relatives aux de stockage, d'évaluation, conditions d'utilisation et de maintenance des équipements notamment leur entretien et leur remplacement
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- Conduites à tenir lors de situation d'urgence

12. Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement

- Procédures de remontée des informations, compte-rendu.
- Transmission des informations et structure des messages
- Traçabilité des opérations réalisées, des dysfonctionnements rencontrés

13. Les modes opératoires, les procédures et les garanties de suivi des EPI et des EPC Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

- Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements :
- Choix, l'utilisation, la maintenance, l'entretien des équipements de protection collective (confinement, tunnel, aspirateurs...)
- Choix, l'utilisation, la maintenance et l'entretien des EPI adaptés
- Consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements (MPC, EPI)

REFERENTIEL :

- Arrêté du 23 février 2012 définissant la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Code du travail.
- Code de la santé publique.
- Code de l'environnement.
- Guide INRS ED809 « Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance. Guide de prévention »

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur notre bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter notre référente administrative, handicap et pédagogique

Bonnie DUCROCQ

06 13 63 58 62

info@agence-amiante.fr

Vous pouvez également consulter ci-dessous la liste des partenaires pouvant intervenir sur le Fonds Handicap en Région Île-de-France.

AGEFIPH Ile-De-France

24/28 Villa Baudran – 21/37 rue de Stalingrad – Immeuble Le Baudran – 94 110 ARCUEIL

Tél. : 08 00 11 10 09 – 04 81 61 04 70

Mail : rhf-idf@agefiph.asso.fr

ariane@arianeconseil.fr

CAP EMPLOI 78

6 Bis Boulevard Victor Hugo – 78 300 POISSY

Tél. : 01 34 01 30 00

Mail : contatct@capemploi78.fr

CAP EMPLOI 92

27 Bis rue Louis Rolland – 92 120 MONTROUGE

Formation SS4

N° de déclaration d'activité :

11 94 08 379 94

Tél. : 01 42 53 76 76

Mail : direction@unirh92.org

CAP EMPLOI 95

1 Avenue des Béguines – CS 58384 – 95 805 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél. : 09 72 75 12 13

Mail : accueil@capemploi95.org

HANPLOI & SCHOOL ILE-DE-FRANCE

43 Bis rue d'Hautpoul – 75 019 Paris

Tél. : 01 44 52 40 69

Mail : contact@unirh-thransition.com

FIPHFP ILE-DE-FRANCE

12 Avenue Pierre Mendès-France – 75 914 PARIS CEDEX 31

Tél. : 01 58 50 99 33

APF France HANDICAP

9 Boulevard Auguste Blanqui – 75 013 PARIS 13

Tél : 01 53 62 84 00

Fax : 01 45 89 08 54

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire.html>

Mission Locale d'Insertion (MLI)

https://lannuaire.service-public.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/mission_locale-17300-01


AMSA Agence multi service amiante

Siège social et Bureau technique : 37 Rue Roger Salengro 94 290 Villeneuve-le-Roi

Téléphone : 09.83.34.88.89 - 06.58.53.32.34 Mail : jpducroq@agence-amiante.fr

Immatriculé au R.C.S de CRETEIL - Numéro SIRET : 789 668 217 00027

Site web: www.agence-amiante.fr

|  Ressources Handicap Formation | | Mieux prendre en compte le handicap en formation | |
|--|---|--|--|
| REGION | CONTACTS | TELEPHONE | ADRESSE MAIL |
| Provence Alpes Côte d'Azur | Sylvie BEC Aline DA DALTO | 04 42 93 15 50 | rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr |
| Corse | Nathalie MORDICONI (Bastia) Alexandra CONSTANTINOS (Ajaccio) | 06 28 58 71 33 06 72 79 24 43 | n.mordiconi-rhf@amurza.corsica a.constantinos-rhf@amurza.corsica |
| Auvergne Rhône-Alpes | Gaëlle GUERY | 04 74 94 20 21 | rhf-ara@agefiph.asso.fr |
| Nouvelle Aquitaine | Béatrice SERRAJ | 05 57 29 20 12 | b-serraj@crfh.handicap.fr |
| Normandie | Pascale LOBREAU | 06 81 36 27 07 | pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr |
| Bourgogne Franche-Comté | <i>Recrutement en cours</i> | 03 80 28 04 43 | rhf-bfc@agefiph.asso.fr |
| Hauts de France | Maureen TRAMBLAY Vincent LAVANDIER | Contact mail uniquement | rhf-hdf@agefiph.asso.fr |
| Pays de la Loire | Damien GOUGEON | 02 40 48 30 66 | rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr |
| Centre-Val de Loire | Manuela HUE Séverine LEBRETON Marina EL MAOUJOUDI | Contact mail uniquement | rhf-cvi@agefiph.asso.fr |
| Bretagne | Apolline Givaudan | 07 84 00 83 14 | formation-bretagne@agefiph.asso.fr |
| Occitanie | Nathalie BAYLE | 06 48 10 95 84 | nathalie.bayle.acceis@orange.fr |
| Ile de France | Bastien GIESBERGER | Contact mail uniquement | rhf-idf@agefiph.asso.fr |
| Grand Est | 1 adresse mail dédiée et 1 numéro de tél dédié par département | Dpt 08 : 03.26.86.46.55 Dpt 10 : 06.87.90.76.43 Dpt 51 : 03.26.86.46.55 Dpt 52 : 03.25.02.29.10 Dpt 54 : 06.13.43.41.46 Dpt 55 : 03.29.76.70.24 Dpt 57 : 03.87.75.93.72 Dpt 67 : 03.88.77.54.57 Dpt 68 : 03.88.77.54.57 Dpt 88 : 06.38.79.68.53 | Dpt 08 : rhf.08@ladapt.net Dpt 10 : rhf.10@promethee10.com Dpt 51 : rhf.51@ladapt.net Dpt 52 : rhf.52@ahmsithe.fr Dpt 54 : rhf.54@apc-nancy.com Dpt 55 : rhf.55@amiph.com Dpt 57 : rhf.57@pyramide-est.fr Dpt 67 : rhf.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace Dpt 68 : rhf.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace Dpt 88 : rhf.88@avsea88.com |
| La Réunion Mayotte | Jessica IDMOND | 0262 70 29 62 | rhf@citedesmetiers.re |
| Antilles Guyane | | | |
| Martinique | Marie-Alice KICHENIN | 05 96 71 11 04 | rhfmartinique@agefma.fr |
| Guyane | Ghislaine LARE | 06 94 22 44 38 | Ghislaine.lare@epnak.org |
| Guadeloupe | Edwige MEISSEL | A venir | e-meissel@agefiph.asso.fr |

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site de l'AGEFIPH.